

Conditions

1. Généralités

1.1 Les Conditions de cette Action (ci-après dénommées « les Conditions de l'Action ») s'appliquent à l'action promotionnelle organisée par Kruidvat BVBA, sise à Anvers, Meir 21 (ci-après dénommée « Kruidvat ») et sont également consultables sur le site internet www.kruidvat.be.

1.2 En prenant part à cette Action, les participants s'engagent à observer les Conditions de l'Action.

1.3 Kruidvat se réserve le droit, de son propre fait et sans communication préalable, de modifier ou d'adapter les Conditions de l'Action durant toute la durée de celle-ci, ou bien de cesser cette Action sans donner de raison, sans que Kruidvat ne soit tenue de ce fait à indemniser de quelque façon que ce soit un dommage envers les participants. Les changements ou l'adaptation des Conditions de l'Action, et la cessation, les changements ou l'adaptation de l'Action seront communiqués par Kruidvat sur le site internet www.kruidvat.be.

1.4 Si une ou plusieurs des dispositions des Conditions de l'Action devaient être nulles ou devaient être éliminées, Kruidvat peut de plein droit fixer une ou plusieurs dispositions de remplacement qui, pour autant que possible, s'approchent de la nature et de la portée de la disposition déclarée nulle ou éliminée sans être elle-même nulle ou susceptible d'être éliminée.

1.5 Cette action débutera le **3 Juin 2019** et se termine le **16 Juin 2019**.

1.6 Ces Conditions de l'action sont soumises au seul droit belge. D'éventuels litiges découlant de ces Conditions de l'action ou de l'Action elle-même doivent être soumis au juge du lieu où réside la partie défenderesse.

1.7 Les données personnelles fournies sont utilisées exclusivement pour le parachèvement de ce concours et seront supprimées subséquemment.

2. L'Action

2.1 **A l'achat de 1 produit, le client reçoit un code d'activation sur le ticket de caisse. Sur www.kruidvat.be/nextbrush le client peut inscrire ses coordonnées et son code d'activation à 30 Juin 2019 et recevez 100% du prix d'achat d'un montant de € 3,29.**

3. Conditions

3.1 La participation à l'Action est ouverte à toute personne physique âgée de 16 ans ou plus, habitant en Belgique, et possédant une adresse de résidence ou de séjour où elle est inscrite en tant qu'habitant permanent.

3.2 Participation à cette Action n'est possible que durant la durée de l'Action.

3.3 La participation est gratuite.

3.4 Une seule participation à cette Action est autorisée par personne physique.

3.5 Kruidvat peut, de droit, disqualifier des participants lorsqu'elle est d'avis que ces participants ne se

conformément pas aux Conditions de l'Action, ou bien lorsque des participants se sont procuré autrement un accès frauduleux à cette Action.

3.6 La société Kruidvat est habilitée à disqualifier des participants lorsque celle-ci est d'avis que ces derniers n'ont pas agi conformément à ces Conditions de l'action ou lorsque ces derniers ont accédé, de manière frauduleuse, à cette Action.

3.7 Sont exclus de la participation à cette action : les membres du personnel de Kruidvat.

4. Les prix

4.1 **Non applicable.**

5. Attribution des prix

5.1 Seuls les participants ayant pris part à l'Action de manière correcte durant la période de l'Action, conformément aux Conditions de l'Action, participation à laquelle un prix est lié, ont droit à ce prix.

5.2 L'Action est valable jusqu'au **16 Juin 2019**. Inscription sur le site web est possible jusqu'au **30 Juin 2019**. **Le montant de l'achat sera remboursé au plus tard le 11 Août 2019.**

5.3 Les prix sont personnels et incessibles. Ils ne sont échangeables ni en espèces, ni en nature (autre marchandise ou service de Kruidvat). En cas de refus ou de non-acceptation du prix ou des conditions liées à ce prix, ce dernier ne sera pas attribué.

5.4 L'usage des prix mis à disposition par Kruidvat est pour le compte et aux risques des gagnants. Kruidvat ne peut être tenue pour responsable sur la base de ces Conditions de l'Action ou de cette Action, ainsi que de l'usage fait des prix par les gagnants.

6. Publicité

6.1 Les gagnants des prix donnent à Kruidvat l'autorisation d'utiliser leur nom et les photos éventuelles pour les activités promotionnelles liées à cette Action et autorisent toute autre collaboration souhaitable lors d'éventuelles actions promotionnelles de Kruidvat pour autant que cela se fasse en conformité avec ce qui a été convenu entre eux. Les gagnants qui accordent leur collaboration aux activités promotionnelles de Kruidvat n'ont cependant pas droit à une compensation financière.

7. Données personnelles

7.1 Kruidvat utilisera les données personnelles des gagnants exclusivement pour l'exécution de cette Action.

8. Plaintes

8.1 Les plaintes relatives aux Conditions de l'Action et à l'Action peuvent être envoyées à Kruidvat.